

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer à l'Annexe I l'espèce *Uromastix ornata* Heyden, 1827, actuellement inscrite à l'Annexe II.

Uromastix ornata, qui comprend les deux sous-espèces *Uromastix ornata ornata* et *Uromastix ornata philbyi*, remplit les critères biologiques de l'inscription à l'Annexe I en raison de la petite taille de certaines sous-populations, de l'aire de répartition limitée de l'espèce, de la fragmentation des populations sauvages, d'un déclin observé du nombre des individus qui constituent la population sauvage, de la vulnérabilité de la population – en particulier du fait de la maturité tardive et de la faible fécondité de l'espèce – et d'un déclin observé de la taille de la population et de la qualité de l'habitat dû à des facteurs anthropogènes et environnementaux. Selon la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), annexe 1, les critères biologiques d'inscription sont les critères A i) et v), B iii) et iv) et C i) et ii).

L'espèce est manifestement affectée par le commerce au sens de la définition ii) de ce terme dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14) en raison, surtout, des erreurs très courantes dans son identification et de l'absence d'informations pertinentes sur le commerce international de l'espèce, ainsi que de la très forte demande pour cet animal très attrayant et très coloré (fig. 1), et en raison, aussi, des prélèvements illégaux dans la nature ainsi que des notifications, par des Etats Parties n'appartenant pas à l'aire de répartition, et d'exportations d'individus capturés dans la nature.

B. Auteur de la proposition

Cette proposition est soumise par Israël, l'un des quatre Etats de l'aire de répartition de cette espèce*.

Figure 1. En bas à gauche: un adulte mâle *Uromastix ornata* dans la péninsule du Sinaï, en Egypte, avec ses couleurs très typiques des mâles de cette espèce (voir ci-dessous point 3.4) (Photo T. Wilms). En haut à droite: une adulte femelle *U. ornata* dans la réserve naturelle des montagnes d'Eilat, au sud d'Israël, avec sa couleur typique des femelles de l'espèce (voir ci-dessous point 3.4) (Photo D. Molco, septembre 2007). En bas à droite: la même adulte femelle photographiée un an plus tard dans un *Acacia* desséché apparaît mince et émaciée, en raison, apparemment, de la grave sécheresse qui sévit dans cette zone (voir ci-dessous point 4.1) (Photo D. Molco, septembre 2008).



C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Reptilia

1.2 Ordre: Squamata

1.3 Famille: Agamidae

1.4 Genre, espèce, et auteur et année: *Uromastix ornata* Heyden, 1827 (qui comprend 2 sous-espèces, *Uromastix ornata ornata* et *Uromastix ornata philbyi*).

1.5 Synonymes scientifiques: La référence CITES normalisée pour le genre *Uromastix*, Wilms (2001), a été adoptée pour la première fois en 2004 par la 13^e session de la Conférence des Parties (CoP13) (voir CoP13 Doc. 9.3.1). Cette référence considère *Uromastix ornata* comme une espèce distincte, mais auparavant, l'espèce n'était pas inscrite sur la *Liste des espèces CITES*, et elle était habituellement considérée comme une sous-espèce d'*U. ocellata* et faisait l'objet d'un commerce sous ce nom. Dans la bibliographie scientifique, l'espèce a un assez grand nombre de synonymes, dont on trouvera la liste à l'annexe 1 de cette proposition.

1.6 Noms communs: anglais: Ornate spiny-tailed lizard, Ornate Dabb-lizard, Ornate mastigure
français:
espagnol:

1.7 Numéros de code: actuellement, l'espèce ne figure pas dans le manuel d'identification de la CITES. Israël propose de préparer la fiche d'identification de cette espèce dans un proche avenir.

2. Vue d'ensemble

La présente proposition a pour but de transférer *Uromastix ornata* de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES avec pour objectif principal de mieux protéger les populations sauvages de cette espèce qui sont fragmentées et en déclin en raison de prélèvements et de commerce illégaux permanents ainsi que de facteurs environnementaux (changement climatique, graves sécheresses et surpâturage du bétail) et de facteurs intrinsèques à l'espèce (maturité tardive, faible fécondité, faible survie des jeunes) qui limitent énormément sa capacité à résister aux prélèvements illégaux et aux changements dans son habitat désertique fragile; il s'agit également d'assurer une identification efficace et la tenue de registres du commerce international de l'espèce.

Cette espèce attrayante est très demandée dans le commerce des animaux de compagnie, en particulier en Amérique du Nord, en Europe occidentale et au Japon. Les registres commerciaux pour *Uromastix ornata* font ressortir d'importantes différences; ainsi, bien que les quatre Etats de l'aire de répartition de l'espèce n'aient pas de quotas d'exportation, on signale que des centaines d'*Uromastix ornata* capturés dans la nature sont exportés chaque année de Parties qui ne sont pas des Etats de l'aire de répartition. De plus, ces registres montrent que des centaines d'*U. ornata* élevés en ferme (code de source F) et en captivité (code de source C) ont été importés de pays qui n'ont pas signalé les exportations correspondantes ou qui n'ont pas de registre montrant qu'ils les ont importés à des fins d'élevage en captivité. La source de tous ces spécimens déclarés comme capturés dans la nature et élevés en captivité n'apparaît pas clairement dans la documentation disponible sur le commerce international.

Ces différences dans les informations sont apparemment dues à une mauvaise identification, car cette espèce ne figurait pas dans la *Liste des espèces CITES* avant 2004, et ce, bien que le genre *Uromastix* soit inscrit à l'Annexe II depuis 1977. A la CoP13, en octobre 2004, une référence standard pour la taxonomie du genre *Uromastix* a été retenue pour la première fois, et cette référence considérait *U. ornata* comme une espèce distincte. Auparavant, la plupart des Parties la considéraient simplement comme une sous-espèce d'*U. ocellata*. Une grande partie des données commerciales antérieures à 2004 n'est donc pas disponible pour cette espèce, dans la mesure où les registres commerciaux concernant *U. ocellata* incluaient également des spécimens d'*U. ornata*. La mauvaise identification de l'espèce dans les permis d'exportation semble perdurer, et il faudrait donc améliorer la situation dans ce domaine pour protéger les populations sauvages.

L'espèce *U. ornata* a été ignorée dans le processus d'étude du commerce important, bien que le genre *Uromastix* ait été retenu pour ce processus par le Comité pour les animaux à sa 20^e session, en avril 2004. La raison en est que le document AC20 Doc. 8.5, annexe C, n'incluait pas *U. ornata* dans la liste des espèces proposées, car l'espèce ne figurait pas dans la *Liste des espèces CITES* avant la CoP13, qui a eu lieu plus tard la même année. En conséquence, aucun rapport détaillé sur *U. ornata* n'a été présenté avec les rapports sur les autres espèces d'*Uromastix* à la 22^e session du Comité pour les animaux, en 2006 (voir document AC22 Doc 10.2 et ses annexes).

Comme indiqué ci-dessus, aucun des quatre Etats de l'aire de répartition de cette espèce ne mentionne d'exportation récente d'*U. ornata*, si bien qu'il ne suffirait pas d'établir un quota zéro. Ce dont on a besoin, c'est d'une inscription à l'Annexe I pour pouvoir obtenir des informations utiles sur l'ensemble du commerce légal et rendre plus difficiles les prélèvements et le commerce international illégaux.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Uromastix ornata est endémique à la région du Sinaï arabe et vit aujourd'hui dans quatre pays: Arabie saoudite, Egypte, Israël et Yémen. Son aire de répartition s'est apparemment énormément réduite par rapport à la zone qu'elle recouvrait auparavant (qui peut avoir inclus les régions arides de la Jordanie et de la Syrie, et qui elle aujourd'hui fragmentée, avec des sous-populations séparées par des chaînes de montagnes et des cours d'eau. Deux sous-espèces ont été identifiées (Wilms et coll., 2009): *U. ornata ornata*, qui vit dans la partie méridionale d'Israël, dans la péninsule du Sinaï en Egypte et dans le nord-ouest de l'Arabie saoudite, et *U. ornata philbyi*, qui vit dans le sud-ouest de l'Arabie saoudite et le nord-ouest du Yémen (Arnold, 1986; Schaetti, 1989; Bouskila & Amitai, 2001; Baha el Din, 2006; Wilms & Böhme, 2007; AbuZinada, non daté).

3.2 Habitat

Uromastix ornata vit dans le désert, dans des conditions d'extrême sécheresse, avec moins en moyenne de 20 mm de précipitations annuelles, dans des habitats rocheux riches en trous et en crevasses. En

Israël, on ne le trouve que dans des oueds profonds, rocailleux et chauds, où poussent des arbres de l'espèce *Acacia* et des buissons *Ochradenus baccatus* (Mendelssohn & Bouskila, 1989; Bouskila & Amitai 2001, Molco & Ben-David 2000).

3.3 Caractéristiques biologiques

Il n'y a que très peu de publications sur l'écologie et le comportement d'*U. ornata* dans la nature; les informations présentées ici proviennent pour l'essentiel d'enquêtes et de rapports non publiés de l'Autorité israélienne de la nature et des parcs.

Uromastix ornata est héliothermique (il maintient une température corporelle interne élevée) et du fait des températures très élevées de l'air et du sol dans son habitat, il peut rester dans un état proche de l'homéothermie (c'est-à-dire à une température du corps constante) de 38 à 41° C, qu'il soit à l'extérieur ou à l'intérieur de sa tanière (Mendelssohn & Bouskila, 1989). Il est très actif durant la partie la plus chaude des jours des mois les plus chauds. Il vit essentiellement sur les pentes rocheuses des oueds (lits de cours d'eau secs) où il s'abrite dans des crevasses et des fentes dans les rochers, et il descend parfois au fond de l'oued, par exemple pour se nourrir ou se reproduire (notamment pour faire sa cour et pour la nidification).

Les mâles dominants attaquent et chassent les autres mâles de la proximité de leur tanière mais ils n'ont pas de territoire exclusif. Il est fréquent qu'un mâle dominant occupe une partie du versant d'un oued et que plusieurs femelles, voire un mâle subordonné, utilisent la même zone. La femelle creuse un terrier au fond de l'oued et y pond 7 à 17 œufs au mois de juin. Les œufs éclosent après une soixantaine de jours, début août. Les jeunes se dispersent dans les quatre jours après l'éclosion. Le taux de survie des jeunes dans la nature n'est pas connu mais on le suppose faible. Dans la nature, le taux de croissance est très faible (voir annexe 2 de la présente proposition), les jeunes atteignant la maturité sexuelle à 4,5 ans (Molco & Ben-David, 2000), contrairement à ce qui se passerait pour les individus en captivité, qui, selon leurs éleveurs, atteindraient la maturité sexuelle à environ 1 an.

L'alimentation d'*U. ornata* se compose essentiellement de fleurs, de fruits et de feuilles des plantes du désert telles qu'*Ochradenus baccatus* et d'autres plantes vivaces halophytes. *U. ornata* s'abrite dans des crevasses rocheuses sur les rives très pentues des oueds mais il redescend dans l'oued pour se nourrir et se reproduire (Bouskila & Amitai 2001; Molco & Ben-David, 2000; Bouskila & Molco, com. pers.).

Selon Mendelssohn & Bouskila (1989), *Uromastix ornata* hiberne en Israël de décembre à février, mais Molco & Ben-David (2000) ont signalé une activité tout au long de l'année, plus faible cependant durant les mois d'hiver.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Uromastix ornata est une espèce de lézard de taille moyenne du genre *Uromastix*. Les adultes atteignent une longueur totale (y compris la queue) pouvant atteindre 40 cm et ils peuvent peser 300 g (Mendelssohn & Bouskila, 1989). Ils présentent la structure corporelle générale du genre *Uromastix*, c'est-à-dire un corps large et aplati et une queue recouverte d'un grand nombre de piquants; les femelles sont aussi larges que les mâles, voire plus. Elles sont sexuellement dichromatiques; les mâles sont verdâtres, bleus ou rouges, avec des dessins irréguliers ressemblant à un filet, de couleur brun rougeâtre, et avec des taches jaunes sur le dos; on trouve parfois aussi des bandes transversales jaunes, et le ventre (abdomen) est de couleur sombre (voir photos page 1). Les femelles ne sont pas aussi colorées que les mâles; elles sont brun clair avec des taches brun foncé et parfois des taches jaune clair; le ventre est jaunâtre ou blanc, sans dessins (Knapp, 2004; Wilms & Böhme, 2007, Wilms et coll., 2009). Les couleurs varient selon les individus et peuvent même fluctuer pour un même individu selon le moment de la journée car le changement de couleur sert à la thermorégulation (Mendelssohn & Bouskila, 1989).

Selon la clé d'identification de Wilms et coll. (2009), les deux sous-espèces d'*Uromastix ornata* peuvent se distinguer morphologiquement par le *ratio* entre la longueur de la queue et la largeur maximum de la queue au cinquième anneau; ce *ratio* se situe entre 3,61 et 5,30 pour *U. ornata ornata*, et entre 3,03 et 3,96 pour *U. ornata philbyi*. Autrement dit, la queue d'*U. ornata philbyi* est plus courte et plus épaisse que celle d'*U. ornata ornata*.

Deux caractéristiques peuvent aider à distinguer morphologiquement *Uromastix ornata* de son espèce sœur, *Uromastix ocellata*. Alors qu'*U. ornata* a des écailles élargies sur le bord antérieur de l'ouverture de l'oreille, celles-ci ne sont pas élargies chez *U. ocellata*, qui a généralement des écailles plus petites que

celles d'*U. ornata* (Wilms et coll., 2009). *U. ornata* a des taches dorsales jaunes et présente des barres qui peuvent être très pâles et s'estomper mais qui sont toujours jaunes, alors que celles-ci sont toujours blanches à crème très pâle ou n'existent pas chez *U. ocellata*; la différence de couleurs est subtile chez les nouveau-nés, mais elle n'en reste pas moins présente (D. Dix, com. pers.).

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Le rôle d'*Uromastix ornata* dans son écosystème n'a pas été étudié directement, mais il est raisonnable de le considérer comme semblable à celui des autres espèces d'*Uromastix* qui sont d'importants régulateurs de l'écosystème dans leurs environnements arides, fragiles et rudes. *U. ornata* est probablement moins régulateur que les autres espèces d'*Uromastix* en ce sens qu'il ne creuse pas de grands terriers sur le sol très dur du désert, mais il en creuse de petits pour la nidification, et il nettoie souvent des espaces pour créer ces terriers dans des crevasses rocheuses, apparemment exploitées par de nombreuses autres espèces.

L'espèce sert occasionnellement de proie à des prédateurs du désert tels que des carnivores et des rapaces; Geffen et coll. (1992) ont apporté des preuves de la prédation d'*U. ornata* par le renard de Blanford (*Vulpes cana*), dans le sud d'Israël.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Comme indiqué ci-dessus au point 3.2, *Uromastix ornata* est adapté aux territoires désertiques où règne une sécheresse extrême et il se nourrit de la végétation du désert. Dans l'habitat de l'espèce au sud d'Israël, une très grande sécheresse (Shlomi & Ginat, 2009) a entraîné ces neuf dernières années un déclin considérable des plantes désertiques et par conséquent du nombre d'*U. ornata* dans cette zone (voir fig. 1, page 1). Ce déclin des précipitations en Israël est apparemment lié au changement climatique mondial et il est probable qu'il se poursuive dans ce pays (Golan-Angleko & Bar-Or, 2008) et sans doute aussi dans les autres Etats de l'aire de répartition.

4.2 Taille de la population

La taille de la population des *U. ornata* sauvages est inconnue et il n'existe aucune preuve en la matière. Dans la partie méridionale d'Israël, il ne reste probablement plus aujourd'hui que quelques centaines d'individus contre quelques milliers en 2000 (Molco, com. pers.). Des recherches entreprises dans l'est de la péninsule du Sinaï en 1988-1999 par un garde-forestier de l'INPA ont montré que les populations étaient réduites par rapport à il y a une vingtaine d'années, mais cette réduction n'a pas été quantifiée.

4.3 Structure de la population

Comme indiqué ci-dessus, il existe très peu de publications sur l'écologie et le comportement d'*Uromastix ornata* dans la nature, et les informations présentées ici sont pour l'essentiel tirées d'enquêtes et de rapports non publiés de l'Autorité israélienne de la nature et des parcs. *U. ornata* vit en solitaire ou en petits groupes, mais ces groupes ne comprennent jamais plus d'un adulte mâle (Mendelssohn & Bouskila, 1989). Molco & Ben-David (2000) ont observé, au sud d'Israël, une quinzaine d'individus par km², ou une trentaine par kilomètre de rive d'un oued doté d'une riche végétation vivace, mais ils n'ont pas donné de détails quant à la structure d'âge ou à la présence de jeunes.

4.4 Tendances de la population

L'évaluation globale préliminaire d'*Uromastix ornata* faite par l'UICN (2004) indique que l'espèce est en déclin et qu'elle est "moyennement abondante dans un habitat approprié, mais que les populations semblent fluctuer de manière importante. L'espèce est en déclin dans les zones fortement perturbées et accessibles de son aire de répartition."

Certaines sous-populations ont connu un déclin considérable, comme cela a été observé dans le cadre de recherches sur le mont Timna, dans le sud d'Israël, par l'Autorité israélienne de la nature et des parcs; en 1998, aucun *U. ornata* n'a été vu dans les zones où l'on en avait observé plusieurs années auparavant (Bouskila & Molco, 2002). L'état actuel de la population dans les réserves naturelles des montagnes d'Eilat, dans le sud d'Israël, est en net déclin par rapport à ces dernières années. Ces déclins sont apparemment provoqués par une diminution de la végétation imputable à de graves sécheresses.

De même, cinq recherches ont été menées par des gardes-forestiers de l'INPA en 1998 et 1999 dans la partie orientale de la péninsule du Sinaï, en Egypte, dans des zones où l'espèce était abondante il y a 15 à 20 ans encore. Le but de ces recherches était de comparer l'état de la population d'*U. ornata* avec ce qu'il était dans les années 1970 et 1980, lorsque la zone était une réserve naturelle alors sous le contrôle d'Israël (la péninsule du Sinaï a été restituée à l'Egypte par Israël au début des années 1980, conformément au traité de paix de 1979 conclu entre ces deux pays). Les recherches ont permis de constater qu'il y avait nettement moins d'*U. ornata* et de vie végétale. Des fonctionnaires égyptiens présents sur le site ont attribué le déclin d'*U. ornata* à des prélèvements illégaux excessifs et au surpâturage de plantes désertiques par le bétail, essentiellement des chèvres et des chameaux. (D. Molco, com. pers.).

4.5 Tendances géographiques

Comme indiqué ci-dessus aux points 3.2 et 4.1, la partie méridionale d'Israël a connu une grave sécheresse pendant 9 ans, imputable au changement climatique (Shlomi & Ginat, 2009). Ce phénomène a abaissé le niveau des eaux souterraines et a considérablement réduit la végétation vivace disponible dans l'habitat d'*Uromastix*.

5. Menaces

Les principales menaces directes imputables à l'homme sont notamment les prélèvements illégaux, mais aussi la perturbation de l'habitat désertique fragile par des véhicules tout terrain (qui endommagent les plantes et laissent de profondes traces sur le sol, empêchant l'eau de s'écouler vers les plantes) ainsi que le surpâturage du bétail (essentiellement des chèvres et des chameaux). Les *Uromastix* sont prélevés pour la médecine traditionnelle et comme viande de brousse; leur viande et leurs peaux sont vendues dans de nombreux pays nord-africains et du Proche-Orient. On ne sait pas vraiment si *U. ornata* est utilisé de cette façon, mais il est certainement prélevé pour le commerce des animaux de compagnie.

L'évaluation globale préliminaire d'*Uromastix ornata* faite par l'UICN (2004) indique que cette espèce "est affectée par des prélèvements excessifs pour le commerce international d'animaux de compagnie, y compris des prélèvements illégaux d'animaux dans des zones protégées (Egypte). L'espèce est également menacée par la diminution de la surface de son habitat en raison des activités touristiques (telles que le tourisme avec des véhicules tout terrain), de l'abattage des *Acacia* pour faire du charbon de bois, des carrières et des activités militaires." Le Livre rouge d'Israël (Dolev & Perevolotsky, 2004) considère la population d'*U. ornata* comme en danger en raison de trois grandes menaces: le potentiel de prélèvements pour le commerce d'animaux de compagnie, les dommages des véhicules aux arbustes désertiques et la perturbation de l'alimentation par les véhicules et les randonneurs.

La partie orientale de la péninsule du Sinaï en Egypte a connu ces 25 dernières années une expansion rapide et intensive des sites touristiques, d'où une réduction de la superficie de l'habitat d'*U. ornata* à cause de l'extraction dans les carrières et de l'activité touristique.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

Comme indiqué ci-dessus, de nombreux *Uromastix* sont prélevés comme viande de brousse et certains sont utilisés en médecine traditionnelle. AbuZinada (non daté), par exemple, mentionne un niveau élevé de captures et de commerce d'*U. aegyptia* en Arabie saoudite, où ce lézard est considéré comme un mets de choix. *U. ornata* n'est pas exploité comme viande de brousse en Arabie saoudite ou en Israël, mais il peut l'être en Egypte et au Yémen.

6.2 Commerce légal

Uromastix ornata est une espèce attrayante et colorée (voir fig, 1, page 1) et il est très demandé pour le commerce d'animaux de compagnie. Il est considéré comme très cher et est très recherché par les collectionneurs et les éleveurs (voir annexe 3).

Auliya (2003) et Knapp (2004) ont étudié les tendances du commerce d'*Uromastix* en soulignant le rôle de l'UE. De plus, des analyses du commerce mondial d'*Uromastix* ont été présentées par le PNUE-WCMC à la 20^e session du Comité pour les animaux (Johannesburg, 2004) (document AC20 Doc 8.5 annexe C), et par l'UICN à la 22^e session de ce Comité (Pérou, 2006) (document AC22 Doc. 10.2

annexes 6a et 6e) dans le cadre de l'étude du commerce important des espèces inscrites à l'Annexe II. Tous ces faits soulignent qu'il y a une très forte demande d'*Uromastix*, que les prélèvements et le commerce illégaux sont importants, et que cela se combine avec le déclin de populations locales.

Les données commerciales sur *Uromastix ornata* tirées de la base de données du PNUE-WCMC sont présentées dans l'annexe 4 de la présente proposition. Comme indiqué ci-dessus, l'espèce a été inscrite pour la première fois sur la *Liste des espèces CITES* en 2004. Auparavant, elle était habituellement considérée comme une sous-espèce d'*Uromastix ocellata*. Notre examen des données sur le commerce montre qu'il y a eu beaucoup de confusion dans l'identification d'*U. ornata*, puisque de nombreuses exportations ont été notifiées par des pays qui n'appartiennent pas à l'aire de répartition. De même, l'origine de spécimens capturés dans la nature puis commercialisés n'est pas claire, même pour ces dernières années, au cours desquelles aucun des quatre Etats de l'aire de répartition n'a officiellement autorisé les exportations.

Sur la base de ces données, il est difficile de savoir aujourd'hui quel volume du commerce d'*U. ocellata* avant 2004 correspondait en réalité à *U. ornata*. L'Egypte est le seul pays de l'aire de répartition de ces deux espèces, et ce pays n'a notifié aucune exportation de l'une ou l'autre espèce depuis 1995. Il semble probable que les spécimens d'*U. ornata* capturés dans la nature et notifiés comme exportations par le Soudan étaient en fait des *U. ocellata*, car le Soudan est un Etat de l'aire de répartition de cette dernière espèce et non de la première, mais ce pays a également notifié des exportations de milliers d'*U. ocellata* au cours de ces années-là (voir document AC22 Doc. 10.2 annexe 6e pour plus de détails sur le commerce d'*U. ocellata* entre 1994 et 2003), si bien que l'on ne peut pas vraiment savoir pourquoi certains de ces individus ont été désignés comme *U. ornata*.

Tout cela montre bien la nécessité de l'inscription de cette espèce à l'Annexe I pour une meilleure protection de ses populations sauvages afin de permettre aux Parties de suivre et contrôler leur commerce et la détention d'individus par l'homme après leur prélèvement dans la nature.

6.3 Parties et produits commercialisés

Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, des médicaments traditionnels sont fabriqués à partir de certaines espèces d'*Uromastix* pour une utilisation au niveau national, mais l'on ne sait pas si *Uromastix ornata* est utilisé à cette fin. Toutes les notifications de commerce international d'*Uromastix ornata* depuis 1999 concernent des individus vivants (à l'exception de deux cas de commerce de cadavres). Il y a une forte demande intérieure de viande et de peaux d'*Uromastix*, et ceux-ci sont vendus comme viande de brousse sur les marchés locaux, mais il est mal aisé de déterminer si *U. ornata* est utilisé de cette façon.

6.4 Commerce illégal

Il est toujours difficile de quantifier le commerce international illégal. En l'occurrence, cela s'avère encore plus difficile en raison des problèmes d'identification. L'avantage que l'on attend du transfert d'*Uromastix ornata* à l'Annexe I est de pouvoir contrôler le commerce de cette espèce et d'accroître la prise de conscience des problèmes liés à l'espèce au sein des organes CITES et chez les douaniers postés aux frontières, et aussi de permettre aux Parties de mettre fin avec efficacité aux importations et au commerce illégaux dans leur juridiction, et par conséquent de les aider à réduire et éliminer la demande de cette espèce, qui est source de commerce et d'exploitation illégaux au détriment des populations sauvages.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

En raison de la faible fécondité et du faible taux de survie des jeunes d'*U. ornata*, ainsi que de la vulnérabilité et de la fragilité de l'habitat désertique, les prélèvements et le commerce non contrôlés et non durables conduiront bien évidemment à de nouveaux déclin des populations locales.

Selon le PNUE-WCMC (2004), le taux de mortalité d'*U. ornata* atteint 80% durant les deux premiers mois de captivité.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

Uromastix ornata est juridiquement protégé en Israël par la loi de 1955 (et ses règlements) sur la protection de la faune et de la flore sauvages et par la loi de 1998 (et ses règlements) sur les parcs

nationaux, les réserves naturelles et les monuments nationaux. L'habitat de la population israélienne de l'espèce se situe dans une réserve naturelle. En Egypte, l'espèce est apparemment entièrement protégée par la législation et selon les informations dont on dispose, on la trouve dans 5 réserves naturelles (UICN, 2004). Son statut juridique en Arabie saoudite et au Yémen est mal connu.

7.2 Au plan international

Toutes les espèces d'*Uromastix* ont été inscrites à l'Annexe II de la CITES en 1977. Il n'y a actuellement aucun quota d'exportation pour *Uromastix ornata* pour les quatre Etats de l'aire de répartition.

Toutes les espèces d'*Uromastix* sont inscrites à l'Annexe B du règlement européen sur le commerce de la faune et de la flore sauvages (voir Règlement de la commission n° 407/2009 du 14 mai 2009 modifiant le règlement du Conseil n° 338/97).

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Nous n'avons pas connaissance d'un quelconque programme de gestion de cette espèce.

8.2 Surveillance continue de la population

La population israélienne d'*Uromastix ornata* a été systématiquement suivie pendant 4 ans (1996-1999) par des recoupements d'observations dans les oueds connus comme accueillant des populations de l'espèce. On trouvera des détails dans Molco & Ben-David (2000). Depuis, il y a eu des observations périodiques de cette population. Nous n'avons aucune information sur un quelconque autre programme de suivi de l'espèce.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Aucune.

8.3.2 Au plan interne

Nous n'avons pas connaissance d'un quelconque programme national de prélèvements durables d'*Uromastix ornata* dans la nature.

8.4 Elevage en captivité

Selon les registres du commerce (voir annexe 4), l'espèce a été élevée en captivité à des fins commerciales ces dernières années aux Etats-Unis, en Jordanie, en Turquie et en Ukraine. Mais cette information elle-même n'est pas claire dans la mesure où aucune exportation correspondant à ces importations n'a été enregistrée. Il n'y a pas d'élevage en captivité d'*Uromastix ornata* en Israël.

8.5 Conservation de l'habitat

En Israël, les véhicules tout terrain ont été interdits dans un grand nombre d'oueds du sud dans lesquels on trouve *Uromastix ornata*. En raison de la sécheresse extrême qui s'est abattue sur la partie méridionale d'Israël (Shlomi & Ginat, 2009), l'Autorité israélienne de la nature et des parcs a étudié la possibilité d'arroser les plantes désertiques pour améliorer la disponibilité de cette alimentation pour *U. ornata*, mais cela risquerait d'entraîner des changements dans la répartition des autres espèces de faune et de flore sauvages et d'accroître le risque qu'*U. ornata* devienne dépendant de sources alimentaires augmentées artificiellement. En septembre 2009, ce programme n'avait pas été approuvé.

Nous n'avons pas connaissance d'un quelconque programme de conservation de l'habitat dans les autres Etats de l'aire de répartition.

8.6 Mesures de sauvegarde

N.a.

9. Information sur les espèces semblables

Voir ci-dessus point 3.4, des détails sur la distinction entre *Uromastyx ornata* et son espèce sœur *Uromastyx ocellata*. Voir dans Wilms et coll. (2009) un diagnostic différentiel détaillé et une nouvelle clé détaillée pour toutes les espèces d'*Uromastyx*. Israël a proposé de préparer la fiche d'identification de cette espèce pour le manuel d'identification CITES.

10. Consultations

Etats de l'aire de répartition: L'autorité scientifique d'Israël a envoyé une proposition initiale et une demande d'informations par courriel à l'autorité scientifique de l'Egypte en décembre 2008, mais il n'a pas reçu de réponse. Israël a envoyé le projet de proposition au Secrétariat le 16 juillet 2009, accompagné d'une demande de transmission de ce projet aux trois autres Etats de l'aire de répartition – Arabie saoudite, Egypte et Yémen. Le Secrétariat l'a envoyé comme notification aux Parties n° 2009/031 du 27 juillet 2009, mais a ensuite retiré cette notification le 5 août 2009 et a demandé à Israël d'envoyer directement le projet de proposition aux autres Etats de l'aire de répartition. Le 9 août 2009, l'autorité scientifique d'Israël a envoyé par courriel le projet de proposition aux autorités scientifiques et aux organes de gestion de l'Arabie saoudite, de l'Egypte et du Yémen (aux adresses électroniques trouvées sur le site web de la CITES). Notre système a indiqué que les courriels étaient parvenus à destination, mais nous n'avions pas reçu de réponse au 30 septembre 2009.

Jordanie: les données relatives au commerce (voir tableau 4 de l'annexe 4) font état d'exportations de centaines d'*Uromastyx ornata* capturés dans la nature en Jordanie en 2005 et 2006. La Jordanie a répondu à une demande de clarification d'Israël en déclarant que ces animaux avaient été notifiés comme capturés dans la nature (code de source W) à cause d'une erreur d'un employé de bureau, mais qu'en fait, ils avaient été élevés en captivité et auraient dû être notifiés avec le code de source C.

Syrie: Dans le passé, la base de données du PNUE-WCMC mentionnait la Syrie comme un éventuel Etat de l'aire de répartition d'*Uromastyx ornata*. A la demande d'Israël, en novembre 2008, le PNUE-WCMC a contacté la Syrie qui a répondu que l'on ne trouvait pas cette espèce sur son territoire; le PNUE-WCMC a alors retiré la Syrie de la liste des Etats de l'aire de répartition.

11. Remarques supplémentaires

Aucune.

12. Références

- AbuZinada, A.H. (Chief Editor) (undated). First Saudi Arabian National Report on the Convention on Biological Diversity. The National Commission for Wildlife Conservation and Development, Riyadh.
- Auliya, M. (2003). Hot trade in cool creatures: A review of the live reptile trade in the European Union in the 1990s with a focus on Germany. TRAFFIC Europe, Brussels, Belgium.
- Baha el Din, S. (2006). Guide to the Reptiles and Amphibians of Egypt. American University in Cairo Press.
- Arnold, E.N. (1986). A key and annotated check-list to the lizards and amphibians of Arabia. Fauna of Saudi Arabia 8: 385-435.
- Bouskila A. & P. Amitai (2001). Handbook of Amphibians & Reptiles of Israel. Keter Publishing, Jerusalem, Israel [in Hebrew].
- Bouskila A. & D. Molco (2002). Status of Spiny-tailed lizards (*Uromastyx* spp.) in Israel. Unpublished report for the Israel Nature and Parks Authority [in Hebrew].
- Dolev A. & A. Perevolotsky (2004). The Red Book of Vertebrates in Israel. Israel Nature and Parks Authority & the Society for Protection of Nature in Israel.
- Geffen, E., R. Hefner, D.W. MacDonald & M. Ucko (1992). Diet and foraging behavior of Blanford's foxes, *Vulpes cana*, in Israel. Journal of Mammalogy, Vol. 73: 395-402.
- Golan-Angleko, I & Y. Bar-Or (2008). Israel's Adaptation to Climate Change - Impacts and Recommendations. Report of the Chief Scientist, Ministry of Environmental Protection, Jerusalem, Israel [in Hebrew].
- IUCN (2004). *Uromastyx ornata*. Preliminary global species assessment sheet. Assessed 17 December 2004.
- Knapp, A. (2004). An Assessment of the International Trade in Spiny-tailed Lizards *Uromastyx* with a focus on the Role of the European Union. TRAFFIC Europe. European Commission, Brussels, Belgium.

- Mendelssohn, H. & A. Bouskila (1989). Comparative ecology of *Uromastix aegyptius* and *Uromastix ornatus* in Southern Israel and Southern Sinai. Pg. 101 *in*: Abstracts of the First World Congress of Herpetology, Univ. of Kent, Canterbury, UK.
- Molco, D. & O. Ben-David (2000). The ecology and biology of *Uromastix ornatus*, summing-up 4 years of observations (1996 - 1999). Unpublished report of the Israel Nature and Parks Authority [in Hebrew].
- Schaetti, B. (1989). Amphibians and reptiles from North Yemen and Djibouti. *Revue Suisse de Zoologie*, v.96, n.4, 1989:905-938 [in German].
- Shlomi, Y. & H. Ginat (2009). Rainfall in the Arava Valley (1950 – 2008), First Report; Presented to the Water Authority and the Arava Drainage Authority by the Dead Sea & Arava Science Center [in Hebrew].
- UNEP-WCMC (2004). Review of Significant Trade: Analysis of Trade Trends with Notes on the Conservation Status of Selected Species, Annex C: Reptiles and Amphibians. Prepared for the CITES Animals Committee, CITES Secretariat by the United Nations Environment Programme - World Conservation Monitoring Centre, Switzerland. Presented at the 20th Animals Committee Meeting as: AC20 Doc. 8.5 Annex C.
- Wilms, T. (2001). Dornschwanzagamen: Lebensweise, Pflege und Zucht. Herpeton, Verlag Elke Köhler, Offenbach [in German].
- Wilms, T. & W. Böhme (2007). Review of the taxonomy of the spiny-tailed lizards of Arabia (Reptilia: Agamidae: Leiolepidinae: *Uromastix*). *Fauna of Arabia* 23: 435–468.
- Wilms, T, W. Böhme, P. Wagner, N. Lutzmann & A. Schmitz (2009). On the phylogeny and taxonomy of the genus *Uromastix* Merrem, 1820 (Reptilia: Squamata: Agamidae: Uromastycinae) - resurrection of the genus *Saara* Gray, 1845. *Bonner Zoologische Beiträge* 56:55-99.

Synonymes scientifiques

La référence normalisée CITES pour le genre *Uromastyx*, Wilms (2001), mentionne *Uromastyx ornata* avec deux sous-espèces: *Uromastyx ornata ornata* et *Uromastyx ornata philbyi*. Ces deux sous-espèces ont plusieurs synonymes dans la bibliographie scientifique:

Synonymes d'*Uromastyx ornata ornata*

Uromastyx ornata Heyden 1827
Uromastix ornatus Duméril & Bibron 1837
Uromastix ornatus Boulenger 1885
Uromastyx ornatus Wermuth 1967
Uromastyx ocellatus ornatus Arnold 1986
Uromastyx ocellata ornata Wilms 1995
Uromastyx ornata ornata Wilms 2001
Uromastyx ocellata ornata Wilms 2002

Synonymes d'*Uromastyx ornata philbyi*

Uromastyx ornata Wilms 2002
Uromastyx ornata philbyi Parker 1938
Uromastyx philbyi Parker 1938
Uromastyx philbyi Wermuth 1967
Uromastyx ocellata philbyi Joger 1987
Uromastyx philbyi Zari 1999
Uromastyx ornata philbyi Wilms 2001
Uromastyx ornata philbyi Wilms 2007

Taux de croissance dans la nature

Ben-David et Molco (1999) ont suivi l'évolution du poids (de la masse) et de la longueur totale (du museau au bout de la queue) d'*Uromastyx ornata* vivant dans la nature dans le sud d'Israël. On trouvera leurs résultats au tableau 2; les chiffres sont nettement différents des taux de croissance en captivité, où les individus atteignent la taille adulte et la maturité sexuelle après environ 1 an.

Table 1. Croissance, mesurée par l'évolution de la masse et de la longueur totale, d'*Uromastyx ornata* vivant dans la nature dans le sud d'Israël (données de Ben-David & Molco, 1999)

| Âge | Poids (g) | Longueur totale (mm) |
|----------------------------|------------------|-----------------------------|
| Nouveau-nés | 5 | 85 - 95 |
| Un an | 22 -32 | 150 - 175 |
| Deux ans | 50 | 213 |
| Trois ans | 98 -116 | 247 - 266 |
| Quatre ans (taille adulte) | > 180 | > 275 |

Quelques citations récentes trouvées sur Internet concernant le commerce d'*Uromastyx ornata*

1. Aujourd'hui, quelques *ornata* continuent à entrer en Amérique du Nord: ce sont des nouveau-nés provenant d'Europe, ou dont on pense qu'ils sont "élevés en ranch" en Egypte, mais un nombre non négligeable de spécimens sont aujourd'hui produits par quelques éleveurs américains. Le nombre limité d'individus disponibles, couplé avec une forte demande, a en général maintenu le prix des nouveau-nés à environ 200 USD, le prix des adultes étant même nettement plus élevé.
Source: http://www.deerfernfarms.com/Uromastyx_Ornate.htm (accès le 17 mai 2009)
2. On trouve les *Uromastyx ornata* en Arabie saoudite, en Egypte et en Israël et ils figurent aujourd'hui parmi les lézards les plus recherchés comme animaux domestiques, en raison de leur beauté évidente, de leur petite taille et de leur calme. L'élevage en captivité s'est avéré difficile et il n'existe que peu de spécimens disponibles provenant de cette source. Les femelles sont ... davantage recherchées par les éleveurs.
Source: <http://www.kingsnake.com/uromastyx/uocaresheet.html> (accès le 17 mai 2009)
3. Nous acceptons dès maintenant des commandes par avance d'*Uromastyx ornata* élevés en captivité, 2009, au prix de 225 USD.
Source: <http://www.urotopia.com> (accès le 13 juillet 2009)
4. *Uromastyx ornata*: le plus beau des lézards décrit ici, mais aussi le plus cher. Il est aussi le plus populaire et il présente une grande variété de couleurs brillantes. Il ressemble beaucoup à *Uromastyx ocellata*, et la seule caractéristique qui les distingue est la présence d'écailles larges, ressemblant à des dents (écailles denticulées) au milieu de la rangée qui se trouve devant l'ouverture de l'oreille.
Source: <http://www.wikihow.com/Care-for-Uromastyx-Lizards> (accès le 13 juillet 2009)

Analyse des données commerciales

Cette analyse repose sur les rapports téléchargés le 10 mai 2009 depuis la base de données sur le commerce, du PNUE-WCMC, pour le commerce de spécimens vivants d'*U. ornata*, lorsque l'objet de ce commerce est désigné par le code T (transaction à but lucratif), pour 9 années, de 1999 à 2007. Il est important de noter que l'espèce *U. ornata* ne figurait pas sur la *Liste des espèces CITES* avant 2004. Par ailleurs, l'aire de répartition ne comprend que quatre Etats – Arabie saoudite, Egypte, Israël et Yémen. Voir les commentaires sur cette analyse 2 ci-dessus au point 6.2.

Les données sont présentées en deux parties. La partie 1 est fondée sur des données tirées des rapports annuels des Parties exportatrices; la partie 2 est basée sur des données tirées des rapports annuels des Parties importatrices. Les Parties sont désignées par leur code ISO à deux lettres et par leur nom.

On trouvera ci-après les trois codes sources définis dans les tableaux de cette annexe, figurant dans la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP14):

- W** Spécimens prélevés dans la nature
- C** Animaux reproduits en captivité conformément à la résolution Conf. 10.16 (Rev.), ainsi que leurs parties et produits, exportés au titre de l'article VII, paragraphe 5 (spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I reproduits en captivité à des fins non commerciales et spécimens d'espèces inscrites aux Annexes II et III)
- F** Animaux nés en captivité (F1 ou générations ultérieures) ne répondant pas à la définition d'"élevé en captivité" donnée par la résolution Conf. 10.16 (Rev.), ainsi que leurs parties et produits.

Première partie. Données tirées des rapports annuels des Parties exportatrices

Tableau 2. Source et quantité des exportations annuelles (à des fins commerciales) d'*U. ornata* vivants signalées par les pays d'exportation. Le pays d'origine (deuxième colonne à partir de la gauche) n'est indiqué que pour les permis de réexportation et il est laissé en blanc pour les exportations directes.

| Pays ayant signalé des exportations | Origine (seulement pour les permis de réexportation) | Code de source dans les permis d'exportation | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Total |
|-------------------------------------|--|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| CA Canada | UA Ukraine | C | | | | | | | 84 | 12 | | 96 |
| DE Allemagne | ES Espagne | C | 4 | | | | | | | | | 4 |
| ID Indonésie | UA Ukraine | C | | | | | 200 | | | | | 200 |
| JO Jordanie | | C | | | | | | 1140 | | | | 1140 |
| JP Japon | SD Soudan | W | | | | 100 | | | | | | 100 |
| LY Libye | | W | | | | | | | | 400 | | 400 |
| RU Russie | UA Ukraine | F | 420 | 2080 | | | | | | | | 2500 |
| SD Soudan | | W | 200 | 1660 | 560 | 700 | | | | | | 3120 |
| SY Syrie | | C | | | | | | | | | 400 | 400 |
| UA Ukraine | | C | | 102 | 200 | 200 | 2942 | 2082 | 1924 | 720 | | 8170 |
| UA Ukraine | | F | | 620 | 400 | 1000 | 1534 | | | | | 3554 |
| US Etats-Unis | JO Jordanie | C | | | | | | | | | 8 | 8 |
| US États-Unis | LB Liban | W | | | | 8 | | | | | | 8 |
| US États-Unis | UA Ukraine | C | | | | | | 40 | | | | 40 |
| US États-Unis | YE Yémen | W | 8 | | | | | | | | | 8 |
| YE Yémen | | W | 794 | | | | | | | | | 794 |
| ZA Afrique du Sud | SD Soudan | W | | | 300 | | | | | | | 300 |
| Total général | | | 1426 | 4462 | 1460 | 2008 | 4676 | 3222 | 2048 | 1132 | 408 | 20.842 |

Deuxième partie. Données sur le commerce d'*Uromastyx ornata* vivants, tirées des rapports annuels soumis par les Parties importatrices

Tableau 3. Quantité totale d'*Uromastyx ornata* vivants importés chaque année (à des fins commerciales) signalée par les pays d'importation

| Pays ayant signalé des importations | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Total |
|-------------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| CA Canada | | 400 | | 8 | 110 | 112 | 240 | 150 | | 1020 |
| DE Allemagne | | 200 | | | | | | | | 200 |
| FR France | | 300 | 100 | 100 | 1200 | 30 | | | | 1730 |
| HK Hong Kong | | | | | | | | 80 | 20 | 100 |
| ID Indonésie | | | | | 350 | | | | 20 | 370 |
| IT Italie | | | | | | | | 60 | | 60 |
| JO Jordanie | | | | 1000 | | | | | | 1000 |
| JP Japon | | 200 | | 300 | 244 | 12 | 704 | 620 | | 2080 |
| KR République de Corée | | | | | | | | 12 | | 12 |
| MX Mexique | | | | | | | | 80 | | 80 |
| MY Malaisie | | | | | | | | 60 | | 60 |
| PT Portugal | | | | | | 2 | | | | 2 |
| SE Suède | | | | | 20 | 40 | | | | 60 |
| US États-Unis | 790 | 400 | | 110 | 2180 | 800 | 1266 | 1164 | 740 | 7450 |
| ZA Afrique du Sud | | | 300 | | | | | | | 300 |
| Total général | 790 | 1500 | 400 | 1518 | 4104 | 996 | 2210 | 2226 | 780 | 14.524 |

Tableau 4. Sources du commerce d'*Uromastyx ornata* vivants signalé chaque année par les pays d'importation (les tableaux 4 et 5 présentent les mêmes données sous des angles différents). * Voir ci-dessus au point 10 les exportations provenant de la Jordanie.

| Pays d'exportation indiqué dans les rapports du pays d'importation | Code de source indiqué dans le rapport du pays d'importation | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Total |
|--|--|------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| CA Canada | C | | 400 | | | | | 84 | 12 | | 496 |
| ET Éthiopie | W | | | | 110 | | | | | | 110 |
| ID Indonésie | C | | | | | 200 | | | | | 200 |
| JO Jordanie | C | | | | | | | 1246 | 1420 | 760 | 3426 |
| JO Jordanie* | W | | | | | | | 200 | 400 | | 600 |
| LB Liban | C | | | | 200 | | | | | | 200 |
| SD Soudan | W | | 600 | 400 | 1200 | 500 | | | | | 2700 |
| TR Turquie | C | | | | | | | | 184 | | 184 |
| UA Ukraine | C | | | | | 2270 | 996 | 640 | 210 | 20 | 4136 |
| UA Ukraine | F | | 100 | | | 1114 | | | | | 1214 |
| US États-Unis | C | | | | | 20 | | 40 | | | 60 |
| US États-Unis | W | | 400 | | 8 | | | | | | 408 |
| YE Yémen | W | 396 | | | | | | | | | 396 |
| Total général | | 396 | 1500 | 400 | 1518 | 4104 | 996 | 2210 | 2226 | 780 | 14.130 |

Tableau 5. Pays d'origine et code de source du commerce annuel d'*Uromastix ornata* vivants signalés par les pays d'importation (les tableaux 4 et 5 présentent les mêmes données sous différents angles). * Voir ci-dessus au point 10 les exportations provenant de la Jordanie.

| Pays ayant signalé des importations | Pays d'exportation indiqué dans le rapport du pays d'importation | Code de source indiqué dans le rapport du pays d'importation | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Total |
|-------------------------------------|--|--|------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| CA Canada | UA Ukraine | C | | | | | | 112 | 200 | 150 | | 462 |
| CA Canada | UA Ukraine | F | | | | | 110 | | | | | 110 |
| CA Canada | US États-Unis | C | | | | | | | 40 | | | 40 |
| CA Canada | US États-Unis | W | | 400 | | 8 | | | | | | 408 |
| DE Allemagne | SD Soudan | W | | 200 | | | | | | | | 200 |
| FR France | SD Soudan | W | | 300 | 100 | 100 | 150 | | | | | 650 |
| FR France | UA Ukraine | C | | | | | 1050 | 30 | | | | 1080 |
| HK Hong Kong | JO Jordanie | C | | | | | | | | 80 | | 80 |
| HK Hong Kong | UA Ukraine | C | | | | | | | | | 20 | 20 |
| ID Indonésie | JO Jordanie | C | | | | | | | | | 20 | 20 |
| ID Indonésie | SD Soudan | W | | | | | 150 | | | | | 150 |
| ID Indonésie | UA Ukraine | C | | | | | 200 | | | | | 200 |
| IT Italie | UA Ukraine | C | | | | | | | | 60 | | 60 |
| JO Jordanie | SD Soudan | W | | | | 1000 | | | | | | 1000 |
| JP Japon | CA Canada | C | | | | | | | 4 | | | 4 |
| JP Japon | JO Jordanie | C | | | | | | | 460 | 620 | | 1080 |
| JP Japon | LB Liban | C | | | | 200 | | | | | | 200 |
| JP Japon | SD Soudan | W | | 100 | | 100 | 200 | | | | | 400 |
| JP Japon | UA Ukraine | C | | | | | | 12 | 240 | | | 252 |
| JP Japon | UA Ukraine | F | | 100 | | | 24 | | | | | 124 |
| JP Japon | US États-Unis | C | | | | | 20 | | | | | 20 |
| KR République de Corée | CA Canada | C | | | | | | | | 12 | | 12 |
| MX Mexique | JO Jordanie | C | | | | | | | | 80 | | 80 |
| MY Malaisie | JO Jordanie | C | | | | | | | | 60 | | 60 |
| PT Portugal | UA Ukraine | C | | | | | | 2 | | | | 2 |
| SE Suède | UA Ukraine | C | | | | | 20 | 40 | | | | 60 |
| US États-Unis | CA Canada | C | | 400 | | | | | 80 | | | 480 |
| US États-Unis | ET Éthiopie | W | | | | 110 | | | | | | 110 |
| US États-Unis | ID Indonésie | C | | | | | 200 | | | | | 200 |
| US États-Unis | JO Jordanie | C | | | | | | | 786 | 580 | 740 | 2106 |
| US États-Unis | JO Jordanie* | W | | | | | | | 200 | 400 | | 600 |
| US États-Unis | TR Turquie | C | | | | | | | | 184 | | 184 |
| US États-Unis | UA Ukraine | C | | | | | 1000 | 800 | 200 | | | 2000 |
| US États-Unis | UA Ukraine | F | | | | | 980 | | | | | 980 |
| US États-Unis | YE Yémen | W | 396 | | | | | | | | | 396 |
| ZA Afrique du Sud | SD Soudan | W | | | 300 | | | | | | | 300 |
| Total général | | | 396 | 1500 | 400 | 1518 | 4104 | 996 | 2210 | 2226 | 780 | 14.130 |

PROPOSITION D'AMENDEMENT DE LA REFERENCE NORMALISEE POUR L'*UROMASTYX* SPP.

1. Le présent annexe a été soumis par Israël après consultation avec la spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les Animaux .
2. Le genre *Uromastix* a été mentionné dans l'annexe II depuis 1977. Lors de la treizième session de la conférence des parties à Bangkok en 2004, une référence normalisée pour la taxonomie du genre *Uromastix* a été choisie pour la première fois, étant celle de Wilms (2001)¹ (Cf.: [Res. Conf. 12.11 \(Rev. CoP 14\)](#)). Cette référence énumère 16 espèces du genre *Uromastix*.
3. Par la suite, une nouvelle espèce du même genre, le *Uromastix yemenensis*, a été identifiée par Wilms & Schmitz (2007)²: C'est pourquoi le comité pour les animaux a recommandé d'ajouter ce papier à la référence normalisée pour cette espèce uniquement (Cf. [AC24 Doc. 13 Rev. 1](#) et [Notification 2009/044](#)).
4. A la suite de la réunion du Comité pour les Animaux en 2009, une nouvelle révision concernant la taxonomie du genre *Uromastix* a été publiée par Wilms et. al (2009)³. Les auteurs du document ont utilisé une morphologie moderne, la génétique ainsi que des études statistiques afin d'établir la taxonomie la plus précise possible pour ce groupe (cf. tableau 1 de la page suivante du présent document). Wilms et. al (2009) ont noté 13 espèces du genre *Uromastix* (comprenant le *U. yemenensis*) et ont transféré 3 espèces de l'*Uromastix* vers le genre *Saara* (qui ne figure plus à présent sur la liste de CITES). Ils ont totalement ôté une espèce (*U. leptieni*) de la liste, et l'on désignée comme étant un synonyme de *Uromastix aegyptia*.
5. Nous proposons que la CoP adopte Wilms et. al (2009) comme référence normalisée de CITES pour les 16 espèces d'*Uromastix* et *Saara*, au lieu de la proposition d'AC de conserver Wilms (2001) comme référence normalisée pour la plupart des espèces et d'ajouter Wilms & Schmitz (2007) comme référence normalisée uniquement pour *Uromastix yemenensis*.
6. Un avantage supplémentaire à l'adoption de Wilms et. al (2009) comme référence normalisée de CITES pour *Uromastix* et *Saara*, est le fait que Wilms (2001) est un document difficile à trouver, il est très long (plus de 140 pages) et a été rédigé en allemand, alors que Wilms et. al (2009) est plus accessible à la lecture, il a été rédigé en anglais et beaucoup plus court.
7. Les versions électroniques (fichiers PDF) de Wilms & Schmitz (2007) ou Wilms et. al (2009) peuvent être obtenues par email depuis l'Autorité Scientifique CITES d'Israël, Dr. Simon Nemptzov, at: simon@npa.org.il.

* La traduction a été aimablement fournie par l'auteur de cette proposition d'amendement.

¹ Wilms, T. (2001). *Dornschwanzagamen: Lebensweise, Pflege und Zucht*. Herpeton, Verlag Elke Köhler, Offenbach.

² Wilms, T.M. & Schmitz, A. (2007): A new polytypic species of the genus *Uromastix* Merrem, 1820 (Reptilia: Squamata: Agamidae: Leiolepidinae) from southwestern Arabia. *Zootaxa*, 1394: 1-23.

³ Wilms, T, W. Böhme, P. Wagner, N. Lutzmann & A. Schmitz (2009). On the phylogeny and taxonomy of the genus *Uromastix* Merrem, 1820 (Reptilia: Squamata: Agamidae: Uromastycinae) - resurrection of the genus *Saara* Gray, 1845. *Bonner Zoologische Beiträge* 56: 55-99.

Tableau 1. Impact de la liste de CITES sur l'adoption de Wilms et al. (2009) comme nouvelle référence normalisée pour l'*Uromastix* spp.⁴

| Taxon, d'après la référence normalisée actuelle (Wilms, 2001) comme mentionné dans Res. Conf. 12.11 (Rev. CoP 14) | Taxon, d'après WILMS, BÖHME, WAGNER, LUTZMANN & SCHMITZ (2009) | Commentaires | Changements nécessaires à effectuer sur les annexes si Wilms et. al (2009) est adopté |
|---|--|--|---|
| <i>Uromastix acanthinura</i> | <i>Uromastix acanthinura</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix aegyptia</i> | <i>Uromastix aegyptia</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix alfredschmidti</i> | <i>Uromastix alfredschmidti</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix asmussi</i> | <i>Saara asmussi</i> | Changement générique | Ajouter <i>Saara</i> spp. |
| <i>Uromastix benti</i> | <i>Uromastix benti</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix dispar</i> | <i>Uromastix dispar</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix geyri</i> | <i>Uromastix geyri</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix hardwickii</i> | <i>Saara hardwickii</i> | Changement générique | Ajouter <i>Saara</i> spp. |
| <i>Uromastix leptieni</i> | <i>Uromastix aegyptia</i> | <i>Uromastix leptieni</i> déplacé vers <i>U. aegyptia</i> | Aucun |
| <i>Uromastix loricata</i> | <i>Saara loricata</i> | Changement générique | Ajouter <i>Saara</i> spp. |
| <i>Uromastix macfadyeni</i> | <i>Uromastix macfadyeni</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix occidentalis</i> | <i>Uromastix occidentalis</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix ocellata</i> | <i>Uromastix ocellata</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix ornata</i> | <i>Uromastix ornata</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix princeps</i> | <i>Uromastix princeps</i> | | Aucun |
| <i>Uromastix thomasi</i> | <i>Uromastix thomasi</i> | | Aucun |
| | <i>Uromastix yemenensis</i> | Suggéré pour adoption par l'AC sur la base de description originale ² | Aucun |

⁴ Remerciement au spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les Animaux, Ute Grimm, pour avoir vérifié et préparé ce tableau.